

Cotisations 2024
« Nouveaux Adhérents »

Nous vous informons du montant des cotisations 2024 décidé par l'Assemblée Générale des adhérents d'AST67.

Droits d'entrée

Leur montant est fixé à 37€ HT par salarié la première année.

Cotisation frais de fonctionnement

- 81.00€ HT pour chaque salarié (classé en SI ou SIR)

Cotisation administrative

23,00€ HT pour le maintien de l'adhésion avec un effectif de 0 salarié ainsi que pour toute édition de duplicata par nos soins.

Nous vous rappelons que nous comptons sur votre règlement dès réception de votre appel de cotisations ou au plus tard à la date d'échéance indiquée.

Une majoration pour paiement tardif est appliquée suivant les conditions indiquées au verso de votre appel de cotisations.

Nous vous prions de croire, cher(e) adhérent(e), en l'expression de nos salutations distinguées.

Jacques de Juvigny
Directeur Administratif et Financier

Siège social

3 rue de Sarrelouis
67080 Strasbourg Cedex
Tél : 03 88 32 18 67

**Association Interentreprises
de Santé au Travail du Bas-Rhin**
Inscrite au Tribunal d'Instance
de Strasbourg VOL. XVIII N°17
Lieu de juridiction : Strasbourg
SIRET 778 859 306 00020 - NAF 8621Z

Pour vos demandes de rendez-vous :

Connectez-vous à votre espace adhérents : www.ast67.org > Espace adhérents

